

Formulaire APA partenaires

Depuis 2013, le Département du Calvados a mis en place un téléservice permettant aux personnes âgées et à leurs proches de saisir en ligne leur demande d'APA et d'en suivre ensuite l'avancement.

Afin de faciliter les démarches des usagers, un nouveau formulaire en ligne est proposé aux structures partenaires amenées à accompagner des personnes âgées dans le dépôt de leur demande d'APA, que ce soit une première demande, un renouvellement ou une révision.

Au lieu d'aider la personne à remplir un dossier papier, le partenaire peut désormais saisir directement la demande en ligne pour l'utilisateur. La suite des échanges nécessaires à l'instruction du dossier (demande d'informations complémentaires, rendez-vous avec le travailleur social chargé de l'évaluation de la perte d'autonomie, envoi du plan d'aide...) se fait ensuite par courrier entre l'utilisateur demandeur et le Département.

Quel est l'intérêt de ce nouveau formulaire ?

- C'est plus simple pour les usagers qui ne seraient pas en capacité d'effectuer seuls leur demande en ligne : au lieu de remettre à la personne un dossier papier qu'elle devra ensuite remplir puis renvoyer, les structures partenaires saisissent directement la demande pour l'utilisateur.
- C'est beaucoup plus rapide pour le demandeur : son dossier complet est automatiquement adressé au CLIC chargé de son instruction, sans délai postal ni risque de perte ou de mauvaise orientation.
- Pas de frais d'envoi du dossier
- Diminution de la production de dossiers papier

Qui peut utiliser le formulaire partenaires ?

Tous les organismes qui donnaient des dossiers APA papier et aidaient les citoyens à les remplir : Mairies, CCAS, EHPAD, SAAD, établissements de santé, Points Info 14...

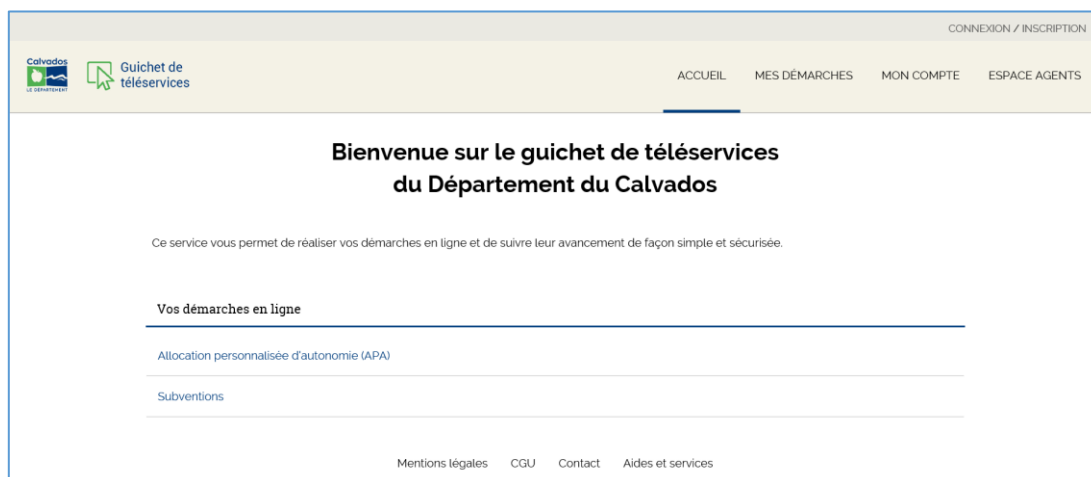
Quelle est la marche à suivre ?

- 1- Se connecter au guichet de téléservices du Département du Calvados :

<https://portail.teleservices.calvados.fr>

On peut également accéder au formulaire par le site internet du Département www.calvados.fr (Aides et services / APA-Demande en ligne)

- 2- Cliquer sur « Allocation personnalisée d'autonomie (APA) »



- 3- Cliquer sur « Réservé aux professionnels (CCAS, services sociaux, EHPAD, hôpitaux...) »



Attention ! les organismes de tutelle ne doivent pas utiliser le formulaire « réservé aux professionnels » mais le formulaire spécifique qui leur est dédié.

- 4- Cliquer sur le type de demande d'APA (1^{ère} demande à domicile / en établissement, renouvellement APA domicile/ établissement, modification)
- 5- Lors de sa première connexion, la structure partenaire doit se créer un compte : soit un compte pour toute la structure, soit un pour chaque agent de la structure amenée à utiliser le formulaire « partenaires ». Pour cela, une adresse mail valide est nécessaire. Un mail sera adressé à cette adresse pour valider la création du compte.
- 6- La structure partenaire saisit la demande pour l'utilisateur
- Au démarrage du formulaire:
 - La liste des documents nécessaires pour la saisie de la demande peut être imprimée pour être remise à l'utilisateur.
 - Pour les demandes d'APA à domicile, le certificat médical doit être imprimé et remis à l'utilisateur. Celui-ci devra le faire remplir à son médecin traitant en prévision de la visite que le travailleur social du Département viendra faire à son domicile pour évaluer sa perte d'autonomie.
 - A la fin du formulaire :
 - Une fiche expliquant la suite de la procédure pour l'utilisateur peut également être imprimée et remise à l'utilisateur
 - Pour les demandes d'APA à domicile, le certificat médical est à nouveau téléchargeable à cet endroit.
- 7- Une fois la demande validée, le partenaire reçoit un accusé-réception qui peut être imprimé et remis à l'utilisateur demandeur. L'action de l'organisme partenaire est terminée.
- 8- La suite des échanges nécessaires à l'instruction du dossier (demande éventuelle d'informations complémentaires, rdv, proposition du plan d'aide...) se fera directement par courrier entre l'utilisateur demandeur et l'équipe du Département chargée de l'instruction de la demande.

Pour tout renseignement : contact.teleservices@calvados.fr